



COMITÉ DIRECTEUR

Compte-rendu de la réunion du 5 juin 2017
Campus Atlantica, Artigues-près-Bordeaux

Élus présents (24) : Éric Raul

Nadia Bali-Abdou, Patrick Bergeaud, Christian Charpentier, Georges Couteau, Jacqueline Dolosor, Marie-Claude Durranc, Samuel Edimo, Éric Fradin, Patrick Gaumondie, Marie-Anne Gorrichon-Dias, Françoise Jeante, Joël Jollit, Nicole Lassignardie, Antoine Lavabre, Martine Laval, Dominique Lionard, Alain Magne, René Meyer, Gérard Pajot, Jean-Pierre Rouquier, Didier Rousset, Daniel Viaud, Yves Vignau

Élus excusés (6) : Yoan Cabirol (*pouvoir à Gérard Pajot*), Nicole Duclos (*pouvoir à Patrick Bergeaud*), Marilyn Georgel (*pouvoir à Yves Vignau*), Martine Prévost (*pouvoir à Patrick Gaumondie*), Sacha Sicard (*pouvoir à Joël Jollit*), Pierre-Yves Viallard (*pouvoir à Christian Charpentier*)

Élu absent : Jean-Marie Balaire

Invités présents (2) : Alain Gouguet (Pdt CDA 17), Nathalie Richard (Pdte CDA 47)

Début de la séance (17h30) ; Fin de la séance (19h30)

ACCUEIL – OUVERTURE DU COMITÉ DIRECTEUR

En ouverture de la réunion, Éric Raul indique les motivations de cette réunion du Comité Directeur, qui se tient immédiatement après l'Assemblée Générale convoquée spécialement à l'effet de remplacer définitivement le Président pour la durée du mandat restant à courir, qui a validé la proposition du Comité Directeur du lundi 1^{er} mai 2017 et qui par ailleurs, a adopté le budget 2017.

A- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 1^{ER} MAI 2017

Le compte rendu du CD du 1^{er} mai est adopté sous réserve d'apporter des corrections concernant les personnes ayant le droit de vote et les pouvoirs (voir rectifications).

B- ADOPTION DE LA COMPOSITION DU BUREAU EXÉCUTIF ET ADOPTION DES DÉLÉGATIONS POUR LES OPÉRATIONS BANCAIRES ET POSTALES

Le Président, Éric Raul, fait état des personnes qui ont démissionné du Bureau Exécutif et qu'il convient de remplacer.

Élections complémentaires des membres du bureau suite aux démissions enregistrées :

- Premier vice-président : Christian Charpentier, 27 voix pour 3 voix contre
- Présidente du territoire 40-47-64 : Marilyn Georgel, 23 voix pour 6 voix contre 1 vote blanc
- Secrétaire général : Éric Fradin, 22 voix pour 7 voix contre 1 vote blanc
- Secrétaire général adjoint : Marie-Claude Durranc, 25 voix pour 4 voix contre 1 vote blanc

Le Président indique les prérogatives et rôles des membres du Bureau Exécutif, des chargés de missions, et des commissions.

Références :

- *Statuts LANA du 19 novembre 2016*

- *Compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif LANA du 19 décembre 2016, rappel des missions des membres du Bureau Exécutif*

Documents :

- Règlement intérieur FFA, Assemblée Générale 15 avril 2017

1) Prérogatives du (de la) Président(e) de la Ligue : **Éric Raul**

Rappel de l'article 30 des statuts LANA, Prérogatives du Président

- 1.1. Assure toute les missions dévolues par les Statuts de la LANA.
- 1.2. Ordonne les dépenses (*dans la limite de 500,00 € et au-delà avec l'accord du Bureau Exécutif*) et coordonne les actions des membres du Bureau Exécutif et des salariés, et en rend compte au Bureau Exécutif.
- 1.3. Préside et dirige les débats lors des réunions de l'Assemblée Générale, du Comité Directeur et du Bureau Exécutif, veille à ce que ceux-ci se tiennent dans le respect de l'ordre du jour et des personnes présentes.
- 1.4. Représente la LANA dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux ; peut notamment ester en justice.
- 1.5. Peut déléguer (notamment à un Vice-président qui devient Vice-Président Délégué) pour confier aux personnes de son choix certaines de ses attributions dont il fixe la nature et la durée, dans des lettres de missions qu'il présente au Comité Directeur ; toutefois la représentation de la Ligue en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.
- 1.6. Veille au bon fonctionnement de la LANA ; à cet effet il prend toutes les décisions nécessaires, notamment celles imposées par l'urgence, au bon fonctionnement de la LANA et en informe, selon le cas, le Comité Directeur ou le Bureau Exécutif lors de leur réunion la plus proche.

2) Mission des membres du Bureau Exécutif

Rappel de l'article 34 des statuts LANA, le Bureau Exécutif LANA

Définition et présentation au Comité Directeur, pour information, par le Président

- 2.1. **1^{er} Vice-Président Délégué : Christian Charpentier**
 - Délégation en cas d'absence du Président,
 - Délégation de représentation du Président de la Ligue, pour des missions générales ou particulières, détaillées dans des lettres de missions présentées au Comité Directeur.
- 2.2. **2^{ème} Vice-Président Délégué : Patrick Gaumondie**
 - Délégation en cas d'absence du Président,
 - Délégation de représentation du Président de la Ligue, pour des missions générales ou particulières, détaillées dans des lettres de missions présentées au Comité Directeur,
 - Délégation de représentation du Président de la Ligue au sein de la CRCHS.
- 2.3. **Les 4 Vice-présidents chargés d'un territoire : Joël Jollit, Alain Magne, Antoine Lavabre, Marilyn Georgel**
 - Délégation de représentation du Président de la Ligue, pour des missions générales ou particulières, détaillées dans des lettres de missions présentées au Comité Directeur,
 - Délégation fonctionnelle pour toutes les activités athlétiques et de développement de celles-ci sur leur Territoire (compétitions territoriales ; liens relationnels et d'appuis interdépartementaux ; formation DEOS ; stages athlètes en lien avec les commissions LANA et/ou les CTS), *avec ordonnancement des dépenses, dans la limite de 500,00 € avec devis,*
 - Rôle de veille auprès des commissions territoriales,
 - Interlocuteur local pour les salariés LANA de leur territoire pour lien de concertation et/ou décisionnel avec le Président, ou son représentant.
- 2.4. **Secrétaire Général : Éric Fradin**
 - 2.4.1. *Fonction* : le (la) Secrétaire Général(e) est le (la) référent(e) en ce qui concerne la gestion fonctionnelle des ressources humaines et le (la) responsable de la gestion administrative de la Ligue, de la réalisation des tâches nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. Cette fonction est accomplie en collaboration et en concertation avec le (la) Président(e).
 - 2.4.2. Rôle du (de la) Secrétaire Générale :
 - S'assurer de la bonne exécution des tâches administratives, et le bon fonctionnement associatif de la Ligue,
 - Animer et coordonner les activités de l'ensemble de la LANA,
 - Garantir le respect des statuts (et du Règlement Intérieur LANA, après validation par l'AG de la

- LANA) en collaboration avec le (la) Président(e) de la Commission des Statuts et Règlements,
- Assurer la bonne organisation et la tenue réglementaire de l'Assemblée Générale et des réunions du Comité Directeur et du Bureau Exécutif,
- Veiller à l'exécution des décisions prises par le Bureau Exécutif et le Comité Directeur,
- Rendre compte de ses actions auprès du Comité Directeur et du Bureau Exécutif,
- Veiller au fonctionnement et à la gestion des Commissions Régionale et des Comités, coordonne leurs travaux, examine les propositions qu'ils formulent et les soumet au Bureau Exécutif,
- Coordonner et assurer le suivi des Comités Départementaux ou Territoriaux, et des projets administratifs, informatiques, stratégiques, sportifs, évènementiels et de développement,
- Assurer le lien indispensable entre les élus, les salariés et les membres de l'Équipe Technique Régionale,
- Présenter à l'Assemblée Générale un compte rendu d'activités des commissions et des éventuelles dispositions administratives qui ont été prises,
- Rédiger les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale, du Comité Directeur et du Bureau Exécutif,
- Être l'interlocuteur (trice) de la Ligue auprès des services préfectoraux et des services de l'inspection du travail,
- Préparer et proposer le budget nécessaire à la gestion administrative de la Ligue, en assurer le contrôle et la bonne exécution, après que celui-ci ait été validé.

2.5. **Secrétaire Générale Adjointe : Marie-Claude Durranc**

Prêter son concours au Secrétaire Général, pour les mêmes missions

2.6. **Trésorier Général : Jean-Pierre Rouquier**

2.6.1. *Fonction* : le (la) Trésorier(ère) Général(e) est le (la) responsable de la gestion financière de la Ligue. Cette fonction est accomplie en collaboration et en concertation avec le (la) Président(e) qui de par ses fonctions est l'ordonnateur des dépenses. Il (elle) est de droit, avec le (la) Président(e), l'un(e) des mandataires de toutes les opérations bancaires ; le Comité Directeur peut habilitier d'autres de ses membres en qualité de mandataires pour lesdites opérations.

2.6.2. Rôle du (de la) Trésorier(e) Général(e) :

- Assurer le suivi et le contrôle des affaires financières de la Ligue, avec le concours du Trésorier Général Adjoint, de la Commission des Finances et du Budget,
- Préparer le budget annuel primitif de la Ligue, en s'appuyant sur le plan de politique sportive et de développement, pour présentation au Bureau Exécutif et pour approbation au Comité Directeur,
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au suivi et au contrôle de l'exécution du budget par le Comité Directeur et au débat d'examen des comptes lors de l'Assemblée générale,
- S'assurer que les dépenses prévues pour les postes administratifs, stratégiques, sportifs, évènementiels et de développement sont compatibles avec les ressources financières de la Ligue, et dans le cas contraire, d'alerter le Bureau Exécutif pour prise de décisions,
- Préparer le budget définitif pour présentation au Bureau Exécutif, au Comité Directeur et, pour approbation à l'Assemblée Générale,
- Proposer les tarifs des engagements aux épreuves sportives de la Ligue et des différents frais administratifs de la période administrative suivante,
- Effectuer un suivi budgétaire régulier et le présenter au moins deux fois par exercice comptable au Comité Directeur, dont un à mi-exercice,
- Alerter le Bureau Exécutif en cas de dépassement budgétaire,
- Suivre tous les aspects de trésorerie,
- Préparer le compte de résultat et le bilan financier à la date de la fin de l'exercice comptable,
- Présenter le rapport financier de l'exercice comptable écoulé et le budget définitif de l'exercice suivant, pour approbation, à l'Assemblée Générale,
- Assure la gestion légale, administrative, des ressources humaines et de la paye des salariés.

2.7. **Trésorier Général Adjoint : Samuel Edimo Madiba**

Prêter son concours au Trésorier Général, pour les mêmes missions

3) **Chargés de mission**

Délégation de représentation du Président de la LANA, pour des missions générales ou particulières,

détaillées dans des lettres de missions présentées au Comité Directeur.

4) Attribution des Commissions LANA

Les Commissions ont en charge la gestion et le pilotage de leurs secteurs d'activités dans le cadre de leurs prérogatives, en application des décisions du Bureau Exécutif ou du Comité Directeur. Elles ont aussi un rôle de concertation avec les acteurs locaux pour établir le bilan annuel d'activités et être force de propositions auprès du Bureau Exécutif et du Comité Directeur.

Les attributions des commissions obligatoires sont celles définies par le règlement intérieur de la Fédération (Titre VII) et des statuts de la FFA.

Les attributions des commissions spécifiques sont précisées dans le Projet de la Liste "*Bien Vivre Ensemble*".

Les prérogatives des Présidents des Commissions sont d'animer leurs commissions et avec les membres permanents de pilotage opérationnel, de conception, et de mise en œuvre des activités.

Les délégations pour les opérations bancaires et postales sont confirmées à Jean-Pierre Rouquier et à Samuel Edimo.

Le président indique qu'il appliquera les principes figurant dans les statuts (article 30, prérogatives du Président) notamment en ce qui concerne la séparation des fonctions « d'ordonnateur » et de « comptable », avec possibilités de déléguer certaines de ses attributions.

C- ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Président de la CSO LANA, à la suite de la démission de Philippe Lafourcade.

Alain Gouguet présente sa candidature ; il est élu à bulletins secrets, Président de la CSO LANA

- par 25 voix pour 4 voix contre 1 vote blanc

Alain Gouguet fait part de son intention d'intégrer Philippe Lafourcade au poste de Vice-président et Françoise Jeante au poste de secrétaire pour cette commission. Il indique également les objectifs de la CSO et les orientations nouvelles qu'il entend proposer pendant le mandat.

D- CIRCULAIRE FINANCIÈRE – PÉNALITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quelques clubs ont fait état des difficultés d'application du système des pénalités prévu par la circulaire financière LANA en cas de non-participation ou de non représentation à l'AG ; il est convenu de mettre à l'étude une nouvelle grille de pénalités pour non-participation à l'assemblée générale de la LANA.

E- COMMUNICATION – LOGO

Patrick Gaumondie, Président de la Commission Communication et Partenariats, n'ayant pas le temps de présenter les travaux de sa commission, fera parvenir aux membres du Comité Directeur un exemplaire de sa présentation. Il demande de bien vouloir lui faire part des avis et remarques que cela peut susciter.

F- QUESTIONS DIVERSES

Éric Raul fait part du départ de 2 salariées : Cyrielle Vives de Limoges et Caroline Rougetet de Poitiers ont demandé une rupture conventionnelle de leur contrat de travail. Un large débat permet aux membres du Comité Directeur de s'interroger sur la gestion des Ressources Humaines sur l'ensemble des 3 sites, et de la nécessité de s'organiser en conséquence. Éric Raul indique s'être rapproché de la FFA pour souhaiter la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement (DLA, Uniformation) afin de permettre la désignation d'un cabinet indépendant chargé d'établir un diagnostic et proposer des solutions d'organisation.

Un débat s'instaure sur les pénalités infligées à certaines équipes aux Equip'athlé : elles sont à supprimer sur les résultats.

Un échange sur les sites internet des 4 territoires de la Ligue met en évidence les difficultés de les gérer, le site de la Ligue s'en trouvant en conséquence délaissé. Patrick Gaumondie indique que la Commission Communication et

Partenariats, avec la participation de Cyrielle Vives notamment, a œuvré pour permettre une clôture des sites des territoires au 30 juin 2017 au bénéfice de celui de la LANA. De nombreuses difficultés demeurent quant aux modalités pratiques pour permettre ce basculement avec le minimum d'effets indésirables.

Suite au courrier de Germain Jouchoux, président du FC Oloron, qui a vu tout son matériel disparaître dans l'incendie de son local, le comité directeur accepte de dégager une somme de 1000€ pour venir en aide au club. Le Président indique qu'il souhaite pouvoir se déplacer à Oloron, accompagné du CD 64, afin de rencontrer sur place le Président, les membres dirigeants du club, les entraîneurs, les athlètes, mais aussi les responsables de la ville pour débattre de l'avenir de l'Athlétisme à Oloron.

Il est convenu d'un prochain CD fin septembre. Prochain bureau exécutif le 19 juin 2017.

Éric Raul
Président LANA

Éric Fradin
Secrétaire Général